RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CF-INF-40-10-27/06/2019
Date de publication : 27/06/2019

CF - Infractions et sanctions pénales - Poursuites correctionnelles

Positionnement du document dans le plan :

CF - Contrôle fiscal
Infractions et sanctions
Titre 4 : Infractions et sanctions pénales
Chapitre 1 : Poursuites correctionnelles

1

Les dispositions de l'article 1741 du code général des impôts (CGI) définissent le délit général de fraude fiscale (section 1, BOI-CF-INF-40-10-10).

10

Les délits assimilés au délit général de fraude fiscale sont le délit comptable (CGI, art. 1743) et divers délits spéciaux afférents à des infractions particulières à chaque groupe d'impôts ou taxes (section 2, BOI-CF-INF-40-10-20).